



Bundesamt
für Migration
und Flüchtlinge

FRANZÖSISCH

Des migrantes simplement plus fortes au quotidien

Des cours de femmes pour des femmes



Integration



Des cours MiA rien que pour vous

Vous avez envie de vous retrouver régulièrement avec d'autres femmes ?

Vous désirez mieux connaître l'Allemagne ?

Vous voulez en savoir plus sur les services de garde d'enfants, les écoles et métiers ?

Et vous souhaiteriez en outre vous améliorer en allemand, à votre propre rythme ?

Vous avez alors tout à fait votre place dans une formation MiA.

MiA est une formule de cours dispensés par des femmes pour des femmes.

En règle générale, les cours MiA ont lieu dans une salle de classe. Vous y abordez des sujets auxquels vous attachez de l'importance. En même temps, vous vous perfectionnez en allemand.

De nombreuses journées sont réservées à des sorties collectives, par exemple pour vous familiariser avec la ville.

Les cours MiA comprennent également d'autres activités, comme la pratique collective de la couture, de la peinture ou du chant.

MiA est une formule de cours durant lesquels des femmes se renforcent mutuellement. Elles s'encouragent. Elles apprennent en prime et découvrent quantité de choses nouvelles.

Comment se déroulent les cours MiA ?



Le groupe d'élèves se compose exclusivement de femmes.

L'enseignante aussi est une femme.



Les participantes viennent de leur pays d'origine, voire du monde entier.



La durée d'une formation MiA est de 34 heures, réparties sur plusieurs semaines ou mois.



Vous pouvez prendre part à trois formations maximum.



Les contenus des cours sont adaptés à votre cas. L'enseignante y veille.



Cette formation est gratuite pour vous.

Où puis-je trouver une formation MiA ?

Rendez-vous sur www.bamf.de/MiA. Vous y trouverez de plus amples informations et un aperçu de tous les prestataires de formation (les dénommés « organismes responsables »).

Qui peut participer ?

Pour pouvoir participer à une formation MiA, vous devez être âgée de 16 ans minimum. Vous ne devez pas avoir obtenu encore de diplôme professionnel ou scolaire en Allemagne. De surcroît, vous devez faire partie de l'un des trois groupes suivants :

- Vous êtes étrangère et avez l'autorisation de rester en Allemagne à long terme.*
- Vous êtes demandeuse d'asile et originaire d'Érythrée ou de Syrie.
- Vous êtes demandeuse d'asile et arrivée en Allemagne avant le 1^{er} août 2019. Vous êtes titulaire d'un permis de séjour depuis au moins trois mois. Votre pays d'origine n'est pas ce qu'on appelle « un pays sûr ». Vous exercez une activité professionnelle ou recherchez un emploi, ou vous avez un enfant qui n'est pas en âge d'être scolarisé.**

Si vous n'êtes pas certaine que cette description s'applique à votre cas, prenez contact avec un prestataire de formation. Ce dernier pourra vous aider plus avant.

* Suivant le § al.1, phrase 2, Loi allemande relative au séjour des étrangers (AufenthG.)
Les femmes en provenance d'Europe occidentale, des USA, du Canada et d'Australie ne peuvent pas y participer.

** Suivant le § 44 al., phrase 4, n° 1, Loi allemande relative au séjour des étrangers (AufenthG.)





Que peut m'apporter un cours MiA ?

(Des migrantes simplement plus fortes au quotidien)

« J'ai pris de plus en plus confiance en moi d'un cours à l'autre, et j'ai pensé à mon avenir. »

Atika Benz

« Le cours m'aide énormément parce que j'y apprends de nouveaux mots. »

Omaïma Youssef

« Ici, dans le groupe de femmes, nous passons de très bons moments. »

Adebah Kayi Ghali

Encart destiné à des informations complémentaires :



Mentions légales

Éditeur :

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
90461 Nürnberg

État : 02/2020

Impression : Silber Druck ohG, Lohfelden

Conception : MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH

Crédit photographique : Karin Desmarowitz/Titre, p. 2, p. 5 ;
Yvonne Michailuk/p. 4

Possibilité de commande :

Publikationsstelle des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge
www.bamf.de/publikationen

Vous pouvez aussi télécharger cette publication en format PDF librement accessible.

Cette publication est éditée par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés dans le cadre de sa mission de relations publiques.

La publication est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. [Elle ne doit pas être utilisée à des fins de publicité électorale par des partis, ni par des candidats électoraux ou des assistants pendant une campagne électorale. Ceci vaut tant pour les élections au Bundestag, au Landtag et pour les élections municipales que pour les élections au Parlement européen.]



Retrouvez-nous sur notre page

www.facebook.com/bamf.socialmedia

[@BAMF_Dialog](https://twitter.com/BAMF_Dialog)

Other Language 

www.bamf.de/publikationen

www.bamf.de